



N° 20-35
CREATION POSTE TECHNICIEN
SUPERIEUR PRINCIPAL 1^{ère} CLASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT,
Le bureau dûment convoqué le 02 octobre
Habilité par l'article L5211-10 du CGCT
Et la délibération
S'est réuni en session ordinaire au SMND le 07 octobre 2020
Sous la présence de Monsieur FAYET Michel, Président

Nombre de membres en exercice : 8

Présents : 7

PRESENTS :

Monsieur FAYET Michel
Monsieur MARMONIER Pierre
Monsieur ROSET Patrick
Monsieur VILLARD Claude
Monsieur CASTAING Patrick
Monsieur AMEZIANE Karim
Madame FRACHON Marie-Christine

EXCUSEE :

Madame DEBES Céline

Il est exposé :

Dans le cadre du recrutement d'un responsable du garage, en remplacement de l'agent actuellement en poste et à la retraite au 31 décembre 2020, le choix s'est porté sur un candidat, occupant un grade de technicien territorial principal de 1^{ère} classe.

Le poste existant est un poste d'agent de maîtrise principal.

Afin de permettre ce recrutement, il est proposé la création, au 1er novembre 2020, d'un poste du cadre d'emploi des techniciens territoriaux, sur le grade de technicien territorial principal de 1ère classe.

Le poste initial d'agent de maîtrise principal sera supprimé après avis du comité technique.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Le bureau a adopté la présente délibération à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures,

pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités effectuées

HEYRIEUX, le 07.10.2020

Michel FAYET,
Président.



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "M. Fayet", written over the stamp.